

La révocation de l'administration est rejetée : le vote est entaché de soupçons de manipulation

L'organe de révision chargé de l'organisation du vote extraordinaire, PwC, a communiqué aujourd'hui au Comité coopératif de Migros Neuchâtel-Fribourg (MNF) le résultat du vote exceptionnel. Selon le décompte des bulletins conduit par Me Fritz Stahl, Président du bureau électoral nommé par PwC, la révocation de l'ensemble des membres de l'administration est rejetée à 64.5%. Au regard des révélations de la RTS de lundi soir, le Comité coopératif de MNF a introduit dès ce mardi 19 novembre 2019 une dénonciation pénale pour faux dans les titres et corruption auprès du Ministère public de Neuchâtel.

Il existe une forte suspicion de manipulation électorale et c'est pourquoi le résultat de ce scrutin doit être examiné. Migros se réserve le droit de faire vérifier à nouveau le résultat annoncé par PwC aujourd'hui.

À l'occasion d'une votation générale extraordinaire, les 124 000 coopératrices et coopérateurs de Migros Neuchâtel-Fribourg ont été appelés à se prononcer sur la révocation avec effet immédiat de l'ensemble des membres de l'administration de la coopérative régionale.

« Nous prenons note du résultat communiqué aujourd'hui par l'organisateur de la votation. Migros prendra toutes les dispositions qui s'imposent pour soutenir les membres de la direction et les collaborateurs de la coopérative dans cette situation difficile », a déclaré Daniel Bena, président du comité coopératif.

La Fédération des coopératives Migros ainsi que la direction de la coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg s'en tiennent aux mesures juridiques initiées afin que le pouvoir judiciaire puisse faire toute la lumière sur les faits, et ce, de manière totalement indépendante. Les soupçons sérieux à l'encontre de Damien Piller quant à une éventuelle gestion déloyale demeurent.

Pour de plus amples renseignements : www.migros.ch/votation-nefr

Migros Neuchâtel-Fribourg

Service médias : media@gmnefr.migros.ch

Téléphone : 058 574 83 36